
Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1837.

Rapport fait par M. DU BUS aîné, au nom de la commission des naturalisations sur la demande du sieur HILGERS.

Le sieur Jean-François-Winand Hilgers, actuellement brigadier des douanes, à Horst (Limbourg), demande des lettres de naturalisation.

Il naquit à Erkelenz (Prusse), le 8 avril 1786. Il dit avoir habité la Belgique sans interruption depuis l'année 1812, et avoir voulu profiter, au mois d'août 1831, de la disposition favorable de l'art. 133 de la Constitution ; et il joint à sa requête 1^o des certificats des 28 juillet, 16 et 22 août 1831, tendant à établir son domicile en Belgique depuis l'année 1812, mais qui présentent toutefois une lacune du 1^{er} janvier 1816 au 24 juin 1819; 2^o un acte passé par devant notaire, en brevet, à Venloo, le 25 août 1831, enregistré le même jour, contenant procuration donnée par lui à l'effet de faire devant l'autorité provinciale la déclaration voulue par ledit article.

L'un des fonctionnaires consultés, estime qu'à défaut de justification d'un domicile non interrompu en Belgique depuis l'année 1812, la disposition de cet art. 133 ne lui est point applicable; mais la requête d'Hilgers ne contenant point la demande de la grande naturalisation, la chambre n'aura point à s'occuper de cette question.

Tous les rapports consignés au dossier s'accordent à présenter Hilgers comme s'étant constamment fait remarquer par sa bonne conduite publique et privée.

Le rapporteur,

F. DU BUS aîné.

Le président,

FALLON (ISIDORE).